



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

A R R Ê T É n° 2020 - 11-03-044

portant radiation de l'inscription au titre des monuments historiques de la cave située 8, rue de Strasbourg à Saint-Denis (Seine-Saint-Denis).

**LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE
PRÉFET DE PARIS
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

VU le code du patrimoine, livre VI, titres I et II ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU l'arrêté d'inscription du 20 octobre 1947 sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques de la cave de l'immeuble situé 10, rue de Strasbourg à Saint-Denis (Seine-Saint-Denis) ;

VU l'avis de la Commission régionale du patrimoine et de l'architecture en date du 30 juin 2020 ;

VU les autres pièces produites et jointes au dossier ;

CONSIDÉRANT que la cave voûtée anciennement située 10, rue de Strasbourg à Saint-Denis (actuel n°8), inscrite au titre des monuments historiques par arrêté du 20 octobre 1947, a été détruite en 1988 pour laisser place à un nouvel immeuble, à la suite d'une étude archéologique visant à approfondir les connaissances de la cave et du dépôt d'une de ses colonnes au musée d'art et d'histoire de la commune,

A R R Ê T E

ARTICLE 1^{er}. Est radiée de l'inscription au titre des monuments historiques la cave anciennement située 10, rue de Strasbourg (actuel n°8) à Saint-Denis (Seine-Saint-Denis), sur la parcelle n°330, d'une contenance de 11a et 16ca, figurant au cadastre section AL.

ARTICLE 2. Le présent arrêté abroge l'arrêté d'inscription à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques de la cave de l'immeuble situé 10, rue de Strasbourg du 20 octobre 1947 susvisé.

ARTICLE 2. Le présent arrêté sera notifié au propriétaire, maire de la commune concernée, et le cas échéant, à l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme.

ARTICLE 3. Le préfet de la région d'Île-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à PARIS, le - 3 NOV. 2020


Le Préfet de la Région d'Île-de-France,
Préfet de Paris

Marc GUILLAUME